



DÉCLARATION D'INTÉRÊTS

Conformément au paragraphe 17 du Code de conduite des membres de l'Assemblée parlementaire

M. Oliver ALIS (Andorre)

Je, soussigné-e, sur mon honneur et en pleine connaissance du Code de conduite des membres de l'Assemblée parlementaire, déclare par la présente:

A Activités professionnelles, emplois et fonctions rémunérés, dans le secteur public ou le secteur privé, réguliers ou occasionnels, en qualité de salarié, de profession libérale ou de travailleur indépendant, y compris le mandat parlementaire et les mandats électifs locaux, exercés à l'heure actuelle et au cours des deux années civiles précédentes.

	<i>Activité professionnelle, emploi, fonction</i>	<i>Fréquence</i>	<i>Montant des revenus</i>
A1	Membre du parlement	Régulier	25459 EUR
A2	Responsable comercial secteur commerce	Régulier	24815 EUR

B Activités, emplois, fonctions ou mandats dans des sociétés, entreprises ou établissements publics ou privés, nationaux ou étrangers, en tant que dirigeant, responsable, cadre, administrateur, actionnaire, y compris au sein des conseils de direction, des conseils d'administration, des conseils de surveillance, exercés à l'heure actuelle et au cours des deux années civiles précédentes.

[Pas de déclaration]

C Participation, rémunérée ou non, comme membre d'un organe de gestion ou de conseil (comité de direction, conseil de surveillance, conseil consultatif, conseil d'administration) d'entreprises ou d'établissements non commerciaux tels que organisations non gouvernementales, associations, œuvres caritatives, fondations, clubs, publics ou privés, nationaux ou étrangers, exercée à l'heure actuelle et au cours des deux années civiles précédentes.

[Pas de déclaration]

D Activités occasionnelles, mandats, missions et positions rémunérés ou non rémunérés de consultant, de conseil, d'expert, de lobbyiste, de conférencier, etc., exercés à l'heure actuelle et au cours des deux années civiles précédentes, y compris à l'étranger.

[Pas de déclaration]

E Appartenance aux groupes d'amitié ou groupes de relations interparlementaires.

[Pas de déclaration]

F Soutien financier, en personnel ou en matériel, donations, y compris dons d'argent et parrainages, alloué par des tiers (en dehors des moyens fournis par le parlement national et le parti politique), accepté au cours de l'année civile écoulée.

[Pas de déclaration]

G Cadeaux, d'une valeur unitaire supérieure à 200 euros, et autres avantages et hospitalité (tels que repas, déplacement, hébergement, invitation à un spectacle, à un événement sportif ou culturel), offerts par une personne morale ou physique, y compris à l'étranger, et acceptés au cours de l'année civile écoulée.

[Pas de déclaration]

H Voyages à l'étranger et visites parrainées, pour lesquels les dépenses de déplacement, d'hébergement et/ou de séjour ont été pris en charge en totalité ou partiellement par une tierce partie, personne morale ou physique (autre que votre parlement national, votre gouvernement national, ou l'Assemblée parlementaire), que ce soit par des fonds publics ou privés, au cours de l'année civile écoulée.

[Pas de déclaration]

I Divers – tout autre intérêt pertinent ne relevant pas des catégories mentionnées qui pourrait influencer l'exercice de mes fonctions à l'Assemblée parlementaire, en particulier en tant que rapporteur(e) ou membre d'une mission d'observation d'élections.

[Pas de déclaration]

J Déclaration de tout intérêt pertinent, économique, commercial, financier ou autre, personnel ou professionnel, détenu par mon conjoint ou les membres de ma famille, des personnes que j'emploie comme salariées ou bénévoles, qui pourrait influencer l'exercice de mes fonctions à l'Assemblée parlementaire, en particulier en tant que rapporteur(e) ou membre d'une mission d'observation d'élections (les personnes mentionnées dans cette rubrique reconnaissent avoir été informées et donner leur consentement).

[Pas de déclaration]

K Commentaires ou note explicative en lien avec la présente déclaration.

[Pas de déclaration]

Je confirme que la présente déclaration est établie de bonne foi, sous ma seule responsabilité personnelle et en pleine connaissance du Code de conduite des membres de l'Assemblée parlementaire.

Déclaration signée par M. Oliver ALIS le 20/02/2020